

CAHIER DES CONDITIONS DE LA VENTE

Clauses et conditions auxquelles sera adjugé à l'Audience du Juge de l'Exécution près le TRIBUNAL JUDICIAIRE DE TOULON, au Palais de Justice de ladite Ville, Place Gabriel Péri, sur SAISIE IMMOBILIERE, au plus offrant et dernier enchérisseur :

Dans un ensemble immobilier en Copropriété dénommé « LE PORTOFINO » sis à LA FARLEDE 33 rue de la République Cadastre Section AC N° 206, les lots de Copropriété :

N° 5 soit un APPARTEMENT de type T3 situé au 1^{er} étage du bâtiment A

N° 14 Le droit de jouissance exclusif d'un EMPLACEMENT DE STATIONNEMENT COUVERT situé au RDC du Bâtiment A

N° 21 Le droit de jouissance exclusif d'un EMPLACEMENT DE STATIONNEMENT COUVERT situé au RDC du Bâtiment A

MISE A PRIX

CENT DIX MILLE EUROS..... 110 000,00 €

QUALITES DES PARTIES

La présente vente est poursuivie à la requête de :

LA CAISSE D'EPARGNE ET DE PREVOYANCE COTE D'AZUR – Société Anonyme Coopérative à Directoire et Conseil d'orientation et de Surveillance, régie par les articles 1.512.85 et suivants du Code Monétaire et Financier, au capital de 515 033 520 €uros inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de NICE sous le N° 384 402 871, et dont le siège social se situe 455 Promenade des Anglais, 06200 NICE, prise en la personne de son représentant légal domicilié en cette qualité audit siège.

CREANCIER

Ayant pour Avocat constitué Maître Frédéric PEYSSON – Associé de Laurent CHOUNETTE - Sophie CAIS et Elisabeth RECOTILLET au Cabinet desquels elle a élu domicile à 83000 – TOULON, 267 Boulevard Charles BARNIER, Résidence le Kallisté.

A l'encontre de :

Monsieur Frédéric, François, Gérard NIEL, né à TOULON le 8 Février 1972, de nationalité française divorcé de Madame Stéphanie TAMMAM demeurant et domicilié le Mont des Oiseaux, 32 Avenue des Fauvettes, 83400 HYERES (Var)

PARTIE SAISIE

PROCEDURE

La présente vente est poursuivie en vertu de :

La copie exécutoire d'un Acte Authentique reçu le 26 Octobre 2010 par Maître Huguette FIGAROL, Notaire Associé à SOLLIES PONT contenant prêt par la CAISSE D'EPARGNE ET DE PREVOYANCE COTE D'AZUR à Monsieur NIEL.

D'un Privilèges de Prêteurs de Deniers et Hypothèque Conventionnelle publiés au 2ème Bureau des Hypothèques de TOULON le 7 Décembre 2010 Volume 2010 V N° 3923 et reprise pour ordre publiée le 15 Avril 2011 Volume 2011 V N° 1683

De la déchéance du terme constatée suivant lettre recommandée du 12 Mars 2020 faisant suite à une mise en demeure restée infructueuse adressée le 9 Décembre 2019 à Monsieur NIEL suivant lettre recommandée avec accusé de réception

D'un Commandement de Payer valant Saisie délivré le 7 Août 2020 par le Ministère de la SCP DENJEAN-PIERRET-VERNANGE, Huissier à TOULON

Ledit Commandement ayant été publié au Deuxième Bureau des Hypothèques de TOULON le 29 Septembre 2020 Volume 2020 S N° 00039 et ce pour avoir paiement de la somme de : **DEUX CENT QUARANTE DEUX MILLE CENT QUARANTE HUIT EUROS ET QUINZE CENTIMES (242 148,15 €)** arrêtée au **24 Juin 2020** se décomposant comme suit :

1 – Capital restant dû au 05/03/2020.....	219 971,12 €
2 – Reliquat Echéances Impayées au 05/10/2019.....	273,82 €
3 – Indemnité d'Exigibilité prévue à l'acte	15 889,04 €
4- Echéances impayées du 05/11/2019 au 05/03/2020...	7 988,10 €
5 – Intérêts courus du 06/03/2020 au 11/03/2020.....	137,41 €
6 – Intérêts de retard à 3.80 du 11/03/20 au 24/06/20..	2 496,60 €
7 -Intérêts de retard sur échéances impayées au Taux majoré de 3% soit 6,80 %.....	77,74 €
8 – Accessoires courus du 06/3/2020 Au 11/03/2020.....	14,32 €
Intérêts de retard à compter du 25/06/2020 au Taux de 3,80 %.....	MEMOIRE
Règlements reçus au 12/03/2020.....	- 4 700,00 €
FRAIS.....	MEMOIRE
TOTAL SAUF MEMOIRE.....	242 148,15 €

Sans préjudice et sous réserve de tous autres dus, droits et actions quelconques.

DESIGNATION DES BIENS & DROITS IMMOBILIERS

Telle qu'elle résulte du Commandement de Payer valant saisie sus énoncé et encore d'un Procès-Verbal Descriptif établi le 25 Septembre 2020 par Maître Nicolas DENJEAN-PIERRET Huissier de Justice à TOULON (Var) et dont une expédition est littéralement annexée aux présentes.

DESCRIPTION DES BIENS SAISIS

Dans un ensemble immobilier en Copropriété élevé d'un étage dénommé « LE PORTOFINO » sis à LA FARLEDE 33 rue de la République Cadastre Section AC N° 206, les lots de Copropriété :

N° 5 soit un APPARTEMENT de type T3 situé au 1^{er} étage du bâtiment A

N° 14 Le droit de jouissance exclusif d'un EMPLACEMENT DE STATIONNEMENT COUVERT situé au RDC du Bâtiment A

N° 21 Le droit de jouissance exclusif d'un EMPLACEMENT DE STATIONNEMENT COUVERT situé au RDC du Bâtiment A

Règlement de Copropriété et Etat Descriptif de Division reçus par Maître Hugnette FIGAROL, Notaire Associé à SOLLIES PONT le 6 mai 2010 et dont une copie authentique a été publiée au 2^{ème} bureau des Hypothèques de TOULON, le 16 juin 2010 Volume 2010 P N° 5229.

Le Lot N° 5 est un appartement situé au 1^{er} étage de l'immeuble il comprend : une pièce principale avec coin cuisine, deux chambres, une salle de bain, un local water-closet, une mezzanine, un balcon.

Les menuiseries de cet appartement sont en PVC à double vitrage.

Le chauffage est assuré par des convecteurs électriques. L'appartement est équipé d'une climatisation dans la pièce principale.

Les lots N° 14 et 21 sont des emplacements de parkings couverts.

le Cabinet BORREL, expert a établi un mesurage des pièces faisant de son certificat de superficie :

MESURAGE DES PIECES

Entrée.....	2,71 m ²
WC	1,40 m ²
Séjour-Cuisine.....	34,82 m ²
Bureau.....	10,58 m ²
Salle de bain.....	3,12 m ²
Chambre	12,85 m ²

TOTAL **65,48 m2**

Annexes et Dépendances 2^{ème} étage

Mezzanine N° 1.....	22,34 m2
Mezzanine N° 2.....	5,26 m2

Terrasse au 1^{er} étage :..... 13,06 m2

TOTAL..... **40,66 m2**

ENVIRONNEMENT

Les biens se situent dans un immeuble récent, formant une petite copropriété du centre-ville de LA FARLEDE.

Les commerces et commodités sont très proches.

Les transports en communs sont immédiats et l'accès autoroutier est à 5 minutes.

ORIGINE DE PROPRIETE

Monsieur Frédéric NIEL étant propriétaire des biens en vertu d'un acte de vente reçu le 26 Octobre 2010 par Maître Huguette FIGAROL, Notaire Associé à SOLLIES PONT dont une copie authentique a été publiée au 2^{ème} bureau des Hypothèques de TOULON, le 7 Décembre 2010 Volume 2010 P N° 11082 et Attestation Rectificative valant reprise pour ordre publiée le 25 Janvier 2011 Volume 2011 P N° 932

MODE D'OCCUPATION

Les biens sont inoccupés

CHARGES ET TAXES

Le montant de la taxe foncière n'a pas été communiqué

Le montant annuel des charges de copropriété est de 946,49 €

SYNDIC

L'Agence THOMAS IMMOBILIER, 60 rue République, 83210 SOLLIES PONT

DIAGNOSTIC SANITAIRE DU 25 SEPTEMBRE 2020

L'entreprise Julien BORREL, le 25 SEPTEMBRE 2020, a dressé :

- Un certificat de superficie, Loi Carrez,
- Un état parasitaire qui fait état d'absence de termites le jour de la visite dans les parties visibles et accessibles.
- Diagnostic de performance Energétique
- Un état des risques et Pollutions.

Ces diagnostics, qui feront au besoin l'objet d'une mise à jour avant la vente aux enchères, sont annexés au présent cahier des conditions de la vente.

ASSIGNATION DES DEBITEURS DEVANT LE JUGE DE L'EXECUTION DU TRIBUNAL JUDICIAIRE DE TOULON A L'AUDIENCE D'ORIENTATION

Monsieur Frédéric, François, Gérard NIEL s'est vu délivrer assignation le 28 Octobre 2020 par Maître DENJEAN-PIERRET-VERNANGE Huissier de Justice à TOULON aux fins de comparaître à l'Audience d'Orientation du JEUDI 10 DECEMBRE 2020 à 09 H 00 par devant Monsieur le Juge de l'Exécution près le TRIBUNAL JUDICIAIRE DE TOULON statuant au Palais de Justice de ladite ville Place Gabriel Péri.

Que conformément aux dispositions de l'article R 322-10 du Code des Procédures Civile d'Exécution, une copie de cette assignation est annexée au présent cahier des conditions de la vente.

RENSEIGNEMENTS D'URBANISME

L'immeuble saisi est situé dans une zone de Droit de Préemption dont le bénéficiaire est la commune de la FARLEDE

Un certificat d'Urbanisme est annexé au Cahier des Conditions de Vente

ETAT HYPOTHECAIRE

Conformément aux dispositions de l'article R 322-10 du Code des Procédures Civiles d'Exécution, une copie de l'état hypothécaire certifié à la date de la publication du commandement de payer valant saisie est annexée au présent cahier des conditions de vente. Cet état relève deux inscriptions hypothécaires au bénéfice du TRESOR PUBLIC :

- **LE TRESOR PUBLIC** en vertu de son Hypothèque légale prise au Deuxième Bureau des Hypothèques de TOULON, le 15 Mars 2017, Volume 2007 V, N° 1215, au domicile élu au Service des Impôts des Particuliers de HYERES, Avenue Jean-Moulin , 8340 Hyères

- **LE TRESOR PUBLIC** en vertu de son Hypothèque légale prise au Deuxième Bureau des Hypothèques de TOULON, le 22 Août 2019, Volume 2019 V, N° 3363, au domicile élu au Service des Impôts des Particuliers de HYERES, Avenue Jean-Moulin , 8340 Hyères

CONVENTION DE SEQUESTRE ARTICLE R322-10 6° DU DECRET DU CODE DES PROCEDURES CIVILES D'EXECUTION

Pour satisfaire aux exigences posées par les dispositions des articles R331-1 à R334-3 du Code des Procédures Civiles d'Exécution, il est convenu de constituer séquestre du prix de vente amiable ou judiciaire des biens saisis, **Maître Frédéric PEYSSON**, Avocat au barreau de TOULON demeurant dite ville LE KALLISTE D – 267, Boulevard Charles Barnier.

Il appartiendra au séquestre amiable ci-dessus désigné de mettre en œuvre les procédures nécessaires à la distribution du prix d'adjudication dans le respect des formes édictées par les articles R331-1 à R334-3 du Code des Procédures Civiles d'Exécution.

Pendant l'accomplissement des formalités relatives à la distribution amiable ou au besoin Judiciaire du prix d'adjudication de la vente, les parties ont choisi d'un commun accord la C.A.R.P.A. de TOULON comme dépositaire du prix.

Par application des dispositions de l'article R322-57 du Code des Procédures Civiles d'Exécution, le prix d'adjudication séquestre produira un intérêt qui ne peut être inférieur au taux d'intérêt servi par la CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATIONS.

Ces intérêts seront acquis aux créanciers et, le cas échéant, au débiteur pour leur être distribués avec le prix de l'immeuble.

Le dépositaire sera donc débiteur de l'intérêt produit par le prix d'adjudication au taux servi par la CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATIONS.

CLAUSE COPROPRIETE

Dans le cas où l'immeuble vendu dépend d'un ensemble en copropriété, il est rappelé qu'en conformité avec le Décret n° 67-223 du 17 Mars 1967, art.6, l'adjudicataire est tenu de notifier au Syndic de la Copropriété (soit par lui-même, soit par le notaire qui a établi l'acte, soit par l'avocat qui a obtenu la décision judiciaire) l'acte ou décision qui, suivant les cas, réalise, atteste, constate ce transfert.

En conséquence, l'adjudicataire devra notifier au Syndic dès qu'elle sera définitive, par lettre recommandée avec avis de réception (art. 63 du Décret) en y portant la désignation du lot ou de la fraction de lot, les nom, prénoms, domicile réel ou élu de l'acquéreur ou du titulaire du droit, et, le cas échéant, le mandataire commun, si cette adjudication est faite au profit de plusieurs personnes ayant constitué une société propriétaire.

CLAUSE T.V.A

Si le terrain a été acquit ou si l'immeuble a été construit sous le régime de la Taxe de la Valeur Ajoutée, il demeure dans le champ de l'application de cette taxe, l'adjudicataire devra supporter en sus du prix d'adjudication considéré hors taxes et indépendamment des frais préalables à la vente, la Taxe sur la Valeur Ajoutée due par le vendeur ou le saisi.

Le paiement de cette taxe par l'adjudicataire sera considéré comme ayant été effectué d'ordre et pour le compte de ce vendeur ou de ce saisi et compte tenu de ses droits à déduction à faire valoir.

OBSERVATIONS

L'origine de propriété qui précède comme la désignation des biens mis en vente ne sont donnés qu'à titre de renseignements et ne pourront occasionner aux vendeurs et à leur avocat le moindre recours, étant stipulé que le présent écrit est fait sans nulle garantie de leur part autre que celle qui résulterait de faits à eux propres.

Le futur adjudicataire achète à ses risques et péril et ne pourrait avoir plus de droits que ceux des vendeurs.

Qu'il devra faire son affaire personnelle du permis de construire, de l'exécution des constructions et de tous règlements administratifs pour lesquels les vendeurs ne peuvent fournir aucun renseignement précis.

Qu'il est de convention expresse et ne pouvant être considéré comme une clause de style.

N. DENJEAN-PIERRET - A. VERNANGE
HUISSIERS DE JUSTICE ASSOCIES
Société titulaire d'un Office d'Huissier de Justice
227, Rue Jean Jaurès
83000 TOULON
Tél. 04 94 20 94 30 - Fax : 04 94 27 19 08
www.etude-huissier.com

Frédéric PEYSSON - Laurent CHOUETTE
Sophie CAÏS-Elisabeth RECOTILLET
AVOCATS ASSOCIES
LE KALLISTE
267, Boulevard Charles Barnier
83000 - TOULON
☎ : 04.94.62.33.21 - 04.94.62.89.59
Télécopie : 04.94.62.37.36
e-mail : peysson@kalliste-avocats.fr

EXPEDITION

ASSIGNATION DEVANT MONSIEUR LE JUGE
DE L'EXECUTION PRES LE TRIBUNAL
JUDICIAIRE DE TOULON

L'AN DEUX MILLE VINGT ET LE VINGT HUIT OCTOBRE

A LA REQUETE DE :

LA CAISSE D'EPARGNE ET DE PREVOYANCE COTE D'AZUR –
Société Anonyme Coopérative à Directoire et Conseil d'orientation et de
Surveillance, régie par les articles 1.512.85 et suivants du Code Monétaire
et Financier, au capital de 515 033 520 Euros inscrite au Registre du
Commerce et des Sociétés de NICE sous le N° 384 402 871, et dont le siège
social se situe 455 Promenade des Anglais, 06200 NICE, prise en la
personne de son représentant légal domicilié en cette qualité audit siège

Ayant pour Avocat constitué Maître Frédéric PEYSSON – Associé de
Maître Laurent CHOUETTE et Maître Sophie CAÏS – Elisabeth
RECOTILLET au Cabinet desquels il a élu domicile à TOULON – 267
Boulevard Charles BARNIER, Résidence le Kallisté,

NOUS

Nous, SCP Nicolas DENJEAN-PIERRET - Amaury VERNANGE
Huissiers de Justice Associés, Société Titulaire d'un Office d'Huissiers de Justice
résidant à TOULON, (VAR) 227, Rue Jean Jaurès
l'un d'eux soussigné.

AVONS FAIT SOMMATION A :

Monsieur Frédéric, François, Gérard NIEL, né à TOULON le 8 Février
1972, de nationalité française divorcé de Madame Stéphanie TAMMAM
demeurant et domicilié le Mont des Oiseaux, 32 Avenue des Fauvettes,
83400 HYERES (Var)

COMME A L'ANNEXE

DE PRENDRE CONNAISSANCE DES CONDITIONS DE LA VENTE
figurant dans le cahier des conditions de vente qui peut être consulté au
Greffé du Juge de l'Exécution près le TRIBUNAL JUDICIAIRE DE
TOULON - Palais de Justice - Place Gabriel Péri où il sera déposé le
cinquième jour ouvrable au plus tard après la délivrance de la présente
assignation ou également au Cabinet de Maître PEYSSON, Avocat
poursuivant.

LUI INDIQUANT que la MISE A PRIX sera fixée dans le Cahier des Conditions de la Vente à la somme de CENT DIX MILLE EUROS (110 000 Euros) et qu'il a la possibilité d'en contester le montant pour insuffisance manifeste.

L'AVERTISSANT qu'il peut demander au Juge de l'Exécution à être autorisé à vendre le bien saisi à l'amiable s'il justifie qu'une vente non judiciaire peut être conclue dans des conditions satisfaisantes.

Et à même requête que dessus.

AVONS DELIVRE ASSIGNATION A :

Monsieur Frédéric, François, Gérard NIEL, né à TOULON le 8 Février 1972, de nationalité française divorcé de Madame Stéphanie TAMMAM demeurant et domicilié le Mont des Oiseaux, 32 Avenue des Fauvettes, 83400 HYERES (Var)

COMME A L'ANNEXE

D'AVOIR A SE TROUVER ET COMPARAITRE A L'AUDIENCE D'ORIENTATION QUE TIENDRA MONSIEUR LE JUGE DE L'EXECUTION PRES LE TRIBUNAL JUDICIAIRE DE TOULON SIEGEANT AU PALAIS DE JUSTICE DE LADITE VILLE, PLACE GABRIEL PERI LE :

JEUDI 10 DECEMBRE 2020 à 09 H 00

TRES IMPORTANT

- Cette affaire est inscrite à l'Audience d'Orientation du Juge de l'Exécution du TRIBUNAL JUDICIAIRE DE TOULON (Var) du **JEUDI 10 DECEMBRE 2020 à 09 H 00**
- Vous êtes tenu de comparaître à l'Audience d'Orientation, soit personnellement, soit par Ministère d'un Avocat inscrit au BARREAU de TOULON et ce, conformément aux dispositions de l'article R 322-5 du Code des Procédures Civiles d'Exécution rappelé ci-après.
- A peine d'irrecevabilité, toutes contestations ou demandes incidentes doivent être déposées au Greffe du Juge de l'Exécution par conclusions d'Avocat constitué au plus tard lors de l'Audience.
- Il vous est rappelé que l'Audience d'Orientation a pour objet d'examiner la validité de la saisie, de statuer sur les contestations et demandes incidentes liées à celle-ci et de déterminer les modalités selon lesquelles la procédure sera poursuivie.
- Si vous n'êtes pas présent ou représenté par un Avocat à l'Audience, la procédure sera poursuivie en vente forcée sur les seules indications fournies par le créancier.

LUI RAPPELANT en outre les dispositions des articles R 322-16 et R 322-17 du Code des Procédures Civiles d'Exécution susvisées qui disposent :

« La demande du débiteur tendant à la suspension de la procédure de saisie immobilière en raison de sa situation de surendettement est formée conformément aux dispositions de l'article L 721-4 du Code de la Consommation, dans les conditions prévues par l'article R 721-5 de ce Code.

La demande du débiteur aux fins d'autorisation de la vente amiable de l'immeuble saisi ainsi que les actes consécutifs à cette vente sont dispensés du Ministère d'Avocat. Cette demande peut être formulée verbalement à l'Audience d'Orientation ».

RAPPELANT enfin, que s'il en fait préalablement la demande, il peut bénéficier de l'aide juridictionnelle pour la procédure de saisie, s'il remplit les conditions de ressources prévues par la loi du 10 Juillet 1991 et le décret du 19 Décembre 1991, relatifs à l'aide juridique.

OBJET DE LA DEMANDE

ATTENDU qu'en vertu de :

La copie exécutoire d'un Acte Authentique reçu le 26 Octobre 2010 par Maître Huguette FIGAROL, Notaire Associé à SOLLIES PONT contenant prêt par la CAISSE D'EPARGNE ET DE PREVOYANCE COTE D'AZUR à Monsieur NIEL.

D'un Privilèges de Prêteurs de Deniers et Hypothèque Conventionnelle publiés au 2ème Bureau des Hypothèques de TOULON le 7 Décembre 2010 Volume 2010 V N° 3923 et reprise pour ordre publiée le 15 Avril 2011 Volume 2011 V N° 1683

De la déchéance du terme constatée suivant lettre recommandée du 12 Mars 2020 faisant suite à une mise en demeure restée infructueuse adressée le 9 Décembre 2019 à Monsieur NIEL suivant lettre recommandée avec accusé de réception

La CAISSE D'EPARGNE COTE D'AZUR a fait délivrer le 7 Août 2020 par le Ministère de la SCP DENJEAN-PIERRET-VERNANGE, Huissier à TOULON un Commandement de Payer valant Saisie-Immobilière à Monsieur Frédéric, François, Gérard NIEL.

ATTENDU que le Commandement de Payer valant Saisie délivré 7 Août 2020 a été publié au Deuxième Bureau des Hypothèques de TOULON le 29 Septembre 2020 Volume 2020 S N° 00039.

ATTENDU que ledit Commandement procédait à la saisie des biens dont Monsieur Frédéric, François, Gérard NIEL est propriétaire et qui forment :

Dans un ensemble immobilier en Copropriété dénommé « LE PORTOFINO » sis à LA FARLEDE 33 rue de la République Cadastre Section AC N° 206, les lots de Copropriété :

N° 5 soit un APPARTEMENT de type T3 situé au 1^{er} étage du bâtiment A

N° 14 Le droit de jouissance exclusif d'un EMPLACEMENT DE STATIONNEMENT COUVERT situé au RDC du Bâtiment A

N° 21 Le droit de jouissance exclusif d'un EMPLACEMENT DE STATIONNEMENT COUVERT situé au RDC du Bâtiment A

ATTENDU que Monsieur Frédéric NIEL est propriétaire des biens en vertu d'un acte de vente reçu le 26 Octobre 2010 par Maître Huguette FIGAROL, Notaire Associé à SOLLIES PONT dont une copie authentique a été publiée au 2^{ème} bureau des Hypothèques de TOULON, le 7 Décembre 2010 Volume 2010 P N° 11082 et Attestation Rectificative valant reprise pour ordre publiée le 25 Janvier 2011 Volume 2011 P N° 932

ATTENDU que la créance de la CAISSE D'EPARGNE COTE D'AZUR s'élevait à la somme de **DEUX CENT QUARANTE DEUX MILLE CENT QUARANTE HUIT EUROS ET QUINZE CENTIMES (242 148,15 €)** arrêtée au 24 Juin 2020

ATTENDU que le débiteur n'a pas cru devoir régler les sommes dues dans le délai qui lui était imparti dans le commandement.

ATTENDU que le créancier poursuivant est dès lors recevable et fondé à assigner son débiteur en vue de l'AUDIENCE D'ORIENTATION, prescrite par les articles R 322-15 à R 322-19 du Code des Procédures Civiles d'Exécution.

ATTENDU qu'à cette Audience le Juge doit, après avoir entendu les parties présentes ou représentées :

- Vérifier que les conditions des articles L 311-2 et L 311-6 du CPCE sont réunies,
- Statuer sur les éventuelles contestations et demandes incidentes qui ne pourront être présentées que par conclusions établies par un Avocat postulant au BARREAU DE TOULON,
- Déterminer les modalités de poursuite de la procédure, soit en autorisant la vente amiable à la demande des débiteurs, soit en ordonnant la vente forcée.

ATTENDU que dans l'hypothèse d'une vente forcée ordonnée, il est demandé au Juge de l'Exécution de fixer la date de l'Audience dans un délai compris entre deux et quatre mois à compter du prononcé de la décision.

ATTENDU que la requérante sollicite également, dans l'hypothèse d'une vente forcée, que la visite des biens saisis sera effectuée par la SCP DENJEAN-PIERRET-VERNANGE Huissiers de Justice à TOULON - ou tel autre Huissier qu'il plaira avec le concours de la force publique si nécessaire.

ATTENDU que si la vente amiable est autorisée, il conviendra de dire que le prix de vente ainsi que toute somme acquittée par l'acquéreur sera consignée par le Notaire rédacteur entre les mains de la CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS.

ATTENDU que les dépens devront être passés en frais privilégiés de poursuite.

PAR CES MOTIFS

LA CAISSE D'EPARGNE COTE D'AZUR SOLLICITE DE
MONSIEUR LE JUGE DE L'EXECUTION DE :

VU, notamment, les dispositions des articles L 311-2, L 311-6 et R 322-15 à R 322-19 du Code des Procédures Civiles d'Exécution,

- Constaté que le créancier poursuivant titulaire d'une créance liquide et exigible, agit en vertu d'un titre exécutoire, comme il est dit à l'article L 311-2 précité,
- Constaté que la saisie pratiquée porte sur des droits saisissables au sens de l'article L 311-6 précité,
- Statuer sur les éventuelles contestations et demandes incidentes,
- Déterminer les modalités de poursuite de la procédure,
- Mentionner le montant de la créance du créancier poursuivant en principal, frais, intérêts et autres accessoires, soit en l'espèce : **DEUX CENT QUARANTE DEUX MILLE CENT QUARANTE HUIT EUROS ET QUINZE CENTIMES (242 148,15 €) arrêtée au 24 Juin 2020**
- En cas de vente forcée : fixer la date de l'Audience de vente et déterminer les modalités de visite de l'immeuble, comme demandé ci-dessus,
- Ordonner l'emploi des dépens en frais privilégiés de vente.

SOUS TOUTES RESERVES

BORDEREAU DE PIECES

- La copie exécutoire d'un Acte Authentique reçu le 26 Octobre 2010 par Maître Huguette FIGAROL.
- D'un Privilèges de Prêteurs de Deniers et Hypothèque Conventionnelle publiés au 2ème Bureau des Hypothèques
- De la déchéance du terme constatée suivant lettre recommandée du 12 Mars 2020

SCP N. DENJEAN-PIERRET
A. VERNANGE
Huissiers de Justice
Associés
227 rue Jean Jaurès
83000 TOULON
Tél +33 4.94.20.94.30
Fax +33 4.94.27.19.08
www.etude-huissier.com
contact@etude-huissier.com
FR76 1910 6000 0843 6395 9133
790

AGRIFRPP891
CREDIT AGRICOLE
paiement CB sur place ou par
téléphone



Par téléphone, sur place
ou en ligne en vous
connectant sur le site :



ACTE D'HUISSIER DE JUSTICE

COUT DE L'ACTE (Décret N° 2718-230 du 25-02-2019)	
Art 4 444-48 Transp	7 67
Art 444-3 Emplacement	53 62
TVA A 20 00 %	12 26
Taxe Art 302 Cdu	14 89
Lettre Simple	2 32
Total TTC Euros	90 76



MODALITES DE REMISE DE L'ACTE

Assig Aud Orientation 88

Le: 28 Octobre
L'an DEUX MILLE VINGT

SIGNIFICATION EN L'ETUDE

Cet acte a été remis par un Clerc Assermenté, dans les conditions ci-dessous indiquées, et suivant les déclarations qui lui ont été faites.

A : Monsieur NIEL Frédéric François Gérard,

A LA DEMANDE DE :

S.A. CAISSE D'EPARGNE ET DE PREVOYANCE COTE D'AZUR, Société Anonyme Coopérative à Directoire et Conseil d'Orientation et de Surveillance au capital de 515 033 520 Euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NICE sous le N° 384 402 871, audit siège dont le siège social est 455 Promenade des Anglais 06200 NICE prise en la personne de son représentant légal en exercice, y domicilié en cette qualité,

Nous certifions nous être rendu ce jour : Le Mont des Oiseaux, 32 Avenue des Fauvettes 83400 HYERES, domicile du destinataire dont la certitude est caractérisée par les éléments suivants :

Le nom figure sur la boîte aux lettres

La signification à la personne même du destinataire de l'acte s'avérant impossible, aucune personne n'ayant pu ou voulu recevoir la copie de l'acte, nous avons laissé un avis de passage daté, avertissant de la remise de l'acte, mentionnant la nature de celui-ci, le nom du requérant et l'indication que l'acte est déposé en notre Etude.

La copie a ensuite été déposée en notre Etude, sous enveloppe fermée, ne comportant d'autres indications que d'un côté les nom et adresse du destinataire et de l'autre côté le cachet de l'Etude apposé sur la fermeture du pli.

Conformément aux dispositions de l'article 658 du Nouveau Code de Procédure Civile, une lettre simple reprenant les mentions de l'avis de passage, a été adressée. Le cachet de l'Etude a été apposé sur la fermeture de l'enveloppe.

Numéro de l'acte : 130002 59
Dossier : CAISSE D'EPARG/NIEL Frédéric
Références : NIEL Frédéric 1044440 suivi par C.RAVEU

Le présent acte comporte: 7 feuilles.

Coût définitif : 90.76 €

Visée par nous conformément à la loi,
les mentions relatives à la
signification.


Nicolas DENJEAN-PIERRET


Amaury VERNANGE



N° 11194*03
DIRECTION GÉNÉRALE
DES FINANCES PUBLIQUES
Formulaire obligatoire
Décret n° 55-1350 du 14/10/1955, art. 39

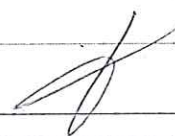


N° 3233-SD
(01-2013)
@internet-DGFIP

Demande de renseignements ⁽¹⁾
(pour la période postérieure au 31 décembre 1955)

CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

N° de la demande : 2020 F1292
Déposée le : _____
Références du dossier : 29/09/2020

INFORMATIONS RELATIVES À LA DEMANDE	IDENTIFICATION ET SIGNATURE DU DEMANDEUR ⁽²⁾
☐ hors formalité ☒ sur formalité Opération juridique : <u>Commandement Saisie Immobilière 7/8/2020</u> Service de dépôt : <u>2ème Bureau (CE / NIEL)</u>	M _____  Adresse courriel ⁽³⁾ : _____ Téléphone : _____ A TOULON, le <u>29/09/2020</u> Signature 
CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION	
Formalité du <u>29/09</u> Vol. <u>2020</u> N° <u>39</u>	

COUT	
Demande principale : _____	= _____ €
Nombre de feuilles intercalaires : _____	
- nombre de personnes supplémentaires : _____ x _____	= _____ €
- nombre d'immeubles supplémentaires : _____ x _____	= _____ €
Frais de renvoi : _____	= _____ €
☐ règlement joint ☐ compte usager	TOTAL = <u>0,00</u> €

MODE DE PAIEMENT (cadre réservé à l'administration)	
☐ numéraire ☐ chèque ou C.D.C. ☐ mandat ☐ virement ☐ utilisation du compte d'usager : _____	QUITTANCE : _____

PÉRIODE DE DÉLIVRANCE		
POINT DE DÉPART	- Formalités intervenues depuis le 01/01/1956 (ou date de rénovation du cadastre pour les demandes portant uniquement sur des immeubles). - Depuis le	TERMINÉ - Date de dépôt de la présente demande (hors formalité). - Date de la formalité énoncée (sur formalité). - Jusqu'auinclusivement.

⁽¹⁾ Demande à souscrire en DEUX exemplaires auprès du service de la publicité foncière du lieu de situation des biens pour lesquels les renseignements sont demandés.

⁽²⁾ Identité et adresse postale.

⁽³⁾ Uniquement pour les usagers professionnels.

IDENTIFICATION DES PERSONNES (toute offre ou imposition devant la responsabilité de l'Etat - art. 9 du décret du 04/01/1955 modifié) (Si le nombre de personnes est supérieur à trois, utiliser l'annexe n° 3234-SD)				
N°	Personnes physiques : Personnes morales :	Nom Forme juridique ou dénomination	Prénom(s) dans l'ordre de l'état civil Siège social ⁽⁴⁾	Date et lieu de naissance N° SIREN
1				
2				
3				

DESIGNATION DES IMMEUBLES (toute offre ou imposition devant la responsabilité de l'Etat - art. 8 et 9 du décret du 04/01/1955 modifié) (Si le nombre d'immeubles est supérieur à cinq, utiliser l'annexe n° 3234-SD)				
N°	Commune (arrondissement s'il y a lieu, rue et numéro)	Références cadastrales (préfixe s'il y a lieu, section et numéro)	Numéro de volume	Numéro de lot de copropriété
1	LA FARLEDE	AC N° 206		5
2				14
3				21
4				
5				

CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION	
☐ DEMANDE IRREGULIERE Le dépôt de la présente demande est refusé pour le (ou les) motif(s) suivant(s) : ☐ défaut d'indication de la nature du renseignement demandé (HF / SF) ☐ demande non signée et/ou non datée ☐ insuffisance de la désignation des personnes et/ou des immeubles ☐ défaut de paiement ☐ demande irrégulière en la forme ☐ autre : _____	
☐ REPONSE DU SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE Dans le cadre de la présente demande, le service de la publicité foncière certifie ⁽⁵⁾ qu'il n'existe, dans sa documentation : ☐ aucune formalité. ☐ que les _____ formalités indiquées dans l'état ci-joint. ☐ que les seules formalités figurant sur les _____ faces de copies de fiches ci-jointes. le _____, <i>Pour le service de la publicité foncière, le comptable des finances publiques,</i>	

Les dispositions des articles 34, 35 et 36 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiée s'appliquent : elles garantissent pour les données vous concernant, auprès du service de la publicité foncière, un droit d'accès et un droit de rectification.

⁽⁴⁾ Pour les associations ou syndicats, la date et le lieu de la déclaration ou du dépôt des statuts.

⁽⁵⁾ Dans la limite des cinquante années précédant celle de la demande de renseignements (art. 2449 du Code civil).

CERTIFICAT DE DEPOT DU 08/10/2019 AU 29/09/2020

Date et Numero de dépôt	Nature et Rédacteur de l'acte	Date de l'acte	Créanciers/Vendeurs/Donateurs/Constituants "Prop. Imm./Contre"/Débiteurs/Acquéreurs/Donataires/Fiduciaires	Numéro d'archivage Provisoire
29/09/2020 D16295	COMMANDEMENT VALANT SAISIE HUI DENJEAN-PIERRET Nicolas TOULON	07/08/2020	CAISSE D'EPARGNE ET DE PREVOYANCE COTE D'AZUR NIEL Frédéric	S00039

Le présent certificat des formalités acceptées au dépôt et en instance d'enregistrement au fichier immobilier sur les immeubles individuellement désignés dans la demande de renseignements est délivré en application de l'article 2457 du code civil.

Dernière page de la réponse à la demande de renseignements qui comporte 3 pages y compris le certificat.

RELEVÉ DES FORMALITES PUBLIEES DU 29/05/2019 AU 07/10/2019

N° d'ordre : 1	Date de dépôt : 22/08/2019	Référence d'enlissement : 8304P04 2019V3363	Date de l'acte : 01/08/2019
	Nature de l'acte : HYPOTHEQUE LEGALE		
	Rédacteur : ADM SIP HYERES / HYERES		
	Domicile élu : HYERES en l'étude		

Disposition n° 1 de la formalité 8304P04 2019V3363 : HYPOTHEQUE LEGALE

Créanciers			
Numéro	Désignation des personnes	Date de Naissance ou N° d'identité	
	TRESOR PUBLIC		
Propriétaire Immeuble / Contre			
Numéro	Désignation des personnes	Date de Naissance ou N° d'identité	
1	NIEL	08/02/1972	
Immeubles			
Prop.Imm/Contre Droits	Commune	Désignation cadastrale	Volume
	LA FARLEDE	AC 206	
			5
			14
			21

Montant Principal : 63.816,00 EUR
Date extrême d'effet : 31/08/2028

Date : 30/09/2020

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS N° 8304P04 2020F1292

PERIODE DE CERTIFICATION : du 29/05/2019 au 29/09/2020

REFERENCE DE LA REQUISITION COMPLETEE 8304P04 2020H18753

IMMEUBLES RETENUS POUR ETABLIR L'ETAT REPONSE

Code	Commune	Désignation cadastrale	Volume	Lot	
54	LA FARLEDE	AC 206		5	(A)
				14	(A)
				21	(A)

(A) Délivrance des formalités liées à l'assise de la copropriété

FORMALITES PUBLIEES

N° d'ordre : 1	date de dépôt : 22/08/2019 nature de l'acte : HYPOTHEQUE LEGALE	références d'enlissement : 8304P04 2019V3363	Date de l'acte : 01/08/2019
----------------	--	--	-----------------------------



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE
TOULON 2

Demande de renseignements n° 8304P04 2020F1292
déposée le 29/09/2020, par Maître PEYSSON / CHOQUETTE / CAÏS
Complémentaire de la demande initiale n° 2020H18753 portant sur les mêmes immeubles.
Réf. dossier : SAISIE CE / NIEL

CERTIFICAT

Le Service de la Publicité Foncière certifie le présent document(*) qui contient les éléments suivants:

- Le relevé des formalités publiées pour la période de publication sous FIDJI : du 29/05/2019 au 07/10/2019 (date de mise à jour fichier)
[x] Il n'existe qu'1 formalité indiquée dans l'état réponse ci-joint,
- Le certificat de dépôt pour la période comprise entre la date de mise à jour du fichier immobilier informatisé et la date de dépôt de la demande :
du 08/10/2019 au 29/09/2020 (date de dépôt de la demande)
[x] Il n'existe qu'1 formalité indiquée au registre des dépôts concernant les immeubles requis.

A TOULON 2, le 30/09/2020
Pour le Service de la Publicité Foncière,
Le comptable des finances publiques,
Françoise PETITPE

(*) Le nombre de page(s) total figure en fin de document

Les dispositions des articles 38 à 43 de la loi N°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'appliquent : elles garantissent pour les données vous concernant, auprès du Service de la Publicité Foncière et de l'Enregistrement, un droit d'accès et un droit de rectification.

MINISTÈRE DE L'ACTION
ET DES COMPTES PUBLICS



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE
TOULON 2
171 AVENUE DE VERT COTEAU
83071 TOULON CEDEX
Téléphone : 0494039529
Mél. : spf.toulon2@dgif.finances.gouv.fr

Maitre PEYSSON / CHOUETTE / CAÏS
267 BOULEVARD CHARLES BARNIER
LE KALLISTE BAT. D
83000 TOULON

Vous trouverez dans la présente transmission :

- > Le récapitulatif des désignations des immeubles et des personnes requises ainsi que celles connues de Fidji pour la délivrance des formalités suivi d'un sommaire des formalités publiées et reportées.
- > La réponse à votre demande de renseignements.



Demande de renseignements ⁽¹⁾
(pour la période postérieure au 31 décembre 1955)

CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION	
N° de la demande :	201418153
Déposée le :	19 JUIN 2020
Références du dossier :	36537

INFORMATIONS RELATIVES À LA DEMANDE	IDENTIFICATION ET SIGNATURE DU DEMANDEUR ⁽²⁾
☒ hors formalité ☐ sur formalité Opération juridique : Service de dépôt : 2ème bureau (CE / NIEL)	M Adresse courriel ⁽³⁾ : Téléphone : A TOULON , le 18/06/2020 Signature
CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION	
Formalité du Vol. N°	Signature

COÛT	
Demande principale :	= €
Nombre de feuilles intercalaires :	
- nombre de personnes supplémentaires :	x € = 0 €
- nombre d'immeubles supplémentaires :	x € = 0 €
Frais de renvoi :	€
☐ règlement joint ☐ compte usager	TOTAL = 0,00 €

MODE DE PAIEMENT (cadre réservé à l'administration)	
☐ numéraire ☐ chèque ou C.D.C. ☐ mandat ☐ virement ☐ utilisation du compte d'utilisateur :	QUITTANCE :

PÉRIODE DE DÉFAYANCE	
POINT DE DÉPART - Formalités intervenues depuis le 01/01/1956 (ou date de rénovation du cadastre pour les demandes portant uniquement sur des immeubles). - Depuis le	POINT DE FIN - Date de dépôt de la présente demande (hors formalité). - Date de la formalité énoncée (sur formalité). - Jusqu'auinclusivement.

⁽¹⁾ Demande à souscrire en DEUX exemplaires auprès du service de la publicité foncière du lieu de situation des biens pour lesquels les renseignements sont demandés.
⁽²⁾ Identité et adresse postale.
⁽³⁾ Uniquement pour les usagers professionnels.

IDENTIFICATION DES PERSONNES (toute personne ou personne morale est responsable de l'état - art. 9 du décret du 03/01/1955 modifié). Si le nombre de personnes est supérieur à trois, utiliser l'imprimé n° 3233-SD)			
N°	Personnes physiques : Nom Personnes morales : Forme juridique ou dénomination	Prénom(s) dans l'ordre de l'état civil Siège social ⁽⁴⁾	Date et lieu de naissance N° SIREN
1			
2			
3			

DÉSIGNATION DES IMMEUBLES (toute personne ou personne morale est responsable de l'état - art. 8-1 et 9 du décret du 03/01/1955 modifié). Si le nombre d'immeubles est supérieur à cinq, utiliser l'imprimé n° 3233-SD)				
N°	Commune (arrondissement s'il y a lieu, rue et numéro)	Références cadastrales (préfixe s'il y a lieu, section et numéro)	Numéro de volume	Numéro de lot de copropriété
1	LA FARLEDE	Section N° AC N° 206		5
2				14
3				21
4				
5				

CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION	
☐ DEMANDE IRREGULIERE Le dépôt de la présente demande est refusé pour le (ou les) motif(s) suivant(s) : ☐ défaut d'indication de la nature du renseignement demandé (HF / SF) ☐ demande non signée et/ou non datée ☐ insuffisance de la désignation des personnes et/ou des immeubles ☐ défaut de paiement ☐ demande irrégulière en la forme ☐ autre : _____	
☐ REPONSE DU SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE Dans le cadre de la présente demande, le service de la publicité foncière certifie ⁽⁵⁾ qu'il n'existe, dans sa documentation : ☐ aucune formalité. ☐ que les _____ formalités indiquées dans l'état ci-joint. ☐ que les seules formalités figurant sur les _____ faces de copies de fiches ci-jointes. le _____ <i>Pour le service de la publicité foncière, le comptable des finances publiques,</i>	

Les dispositions des articles 34, 35 et 36 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiée s'appliquent : elles garantissent pour les données vous concernant, auprès du service de la publicité foncière, un droit d'accès et un droit de rectification.

⁽⁴⁾ Pour les associations ou syndicats, la date et le lieu de la déclaration ou du dépôt des statuts.

⁽⁵⁾ Dans la limite des cinquante années précédant celle de la demande de renseignements (art. 2449 du Code civil).

Disposition n° 1 de la formalité 8304P04 2017V1215 :

Propriétaire Immeuble / Contre			
Numéro	Désignation des personnes		Date de Naissance ou N° d'identité
1	NIEL		08/02/1972
Immeubles			
Prop.Imm/Contre Droits	Commune	Désignation cadastrale	Volume
	LA FARLEDE	AC 206	Lot
			5
			14
			21

Montant Principal : 46 250,41 EUR

Montant Principal : 46,250,41 EUR
Date extreme d'effet : 08/03/2027

Complément : Sur ces parts et portions .

CERTIFICAT DE DEPOT DU 29/05/2019 AU 19/06/2020

Date et Numéro de dépôt	Nature et Rédacteur de l'acte	Date de l'acte	Créanciers/Vendeurs/Donateurs/Constituants "Prop.Imm./Contre /Débiteurs/Acquéreurs/Donataires/Fiduciaires	Numéro d'archivage Provisoire
22/08/2019 D14460	HYPOTHEQUE LEGALE ADM SIP HYERES HYERES	01/08/2019	TRESOR PUBLIC NIEL	V03363

Le présent certificat des formalités acceptées au dépôt et en instance d'enregistrement au fichier immobilier sur les immeubles individuellement désignés dans la demande de renseignements est délivré en application de l'article 2457 du code civil.

Dernière page de la réponse à la demande de renseignements qui comporte 21 pages y compris le certificat.

RELEVÉ DES FORMALITES PUBLIEES DU 01/01/1970 AU 28/05/2019

N° d'ordre : 16	Date de dépôt : 24/02/2012	Référence de dépôt : 8304P04 2012D4147
Nature de l'acte : CORRECTION DE FORMALITE du 01/04/2011 Sages : 8304P04 Vol 2011V N° 1474		
de la formalité initiale du 25/11/2009 Sages : 8304P04 Vol 2009V N° 3405		
Rédacteur : /		
Domicile élu :		

Disposition n° 1 de la formalité 8304P04 2012D4147 : Correction du renouvellement 2011 V N° 1474

Créanciers			
Numéro	Désignation des personnes	Date de Naissance ou N° d'identité	
	CAISSE DE CREDIT MUTUEL PROF JURIDIQUES GESTION		
Débiteurs			
Numéro	Désignation des personnes	Date de Naissance ou N° d'identité	
I	GARDANNE	30/03/1922	
Immeubles			
Débiteurs	Droits	Commune	Lot
		LA FARLEDE	
		AC 206	
		Volume	

Complément : c'est à tort et par erreur que le Service a enregistré et inscrit le bordereau du 01/04/2011 VOL 2011 V 1474 portant RENOUELEMENT de l'hypothèque conventionnelle du 25/11/2009 Vol.2009 V N° 3405 , alors même que cette inscription était déjà radiée TOTALEMENT .Le renouvellement 2011 V N° 1474 est donc sans effet .

N° d'ordre : 17	Date de dépôt : 15/03/2017	Référence d'enlissement : 8304P04 2017V1215	Date de l'acte : 08/03/2017
Nature de l'acte : HYPOTHEQUE LEGALE DU TRESOR (AMR)			
Rédacteur : ADM SIP HYERES / HYERES			
Domicile élu : HYERES au SIP			

Disposition n° 1 de la formalité 8304P04 2017V1215 :

Créanciers	
Numéro	Désignation des personnes
	TRESOR PUBLIC
	Date de Naissance ou N° d'identité

Disposition n° 1 de la formalité 8304P04 2011V1683 : Privilège de prêteur de deniers du 26/10/2010 - Me BINDELLI

Immeubles					
Prop.Immu/Contre	Droits	Commune	Désignation cadastrale	Volume	Lot
		LA FARLEDE	AC 206		5 14 21

Montant Principal : 236 610,00 EUR Accessoires : 70 983,00 EUR Taux d'intérêt : 3,80 %
Date extrême d'exigibilité : 05/11/2036 Date extrême d'effet : 05/11/2037

Complément : Bordereau rectificatif régularisant les prénoms de NIEL Frédéric François Gérard.

Disposition n° 2 de la formalité 8304P04 2011V1683 : Hypothèque conventionnelle du 26/10/2010 - Me BINDELLI

Créanciers					
Numéro	Désignation des personnes			Date de Naissance ou N° d'identité	
	CAISSE D'EPARGNE COTE D'AZUR				
Propriétaire Immeuble / Contre					
Numéro	Désignation des personnes			Date de Naissance ou N° d'identité	
1	NIEL			08/02/1972	
Immeubles					
Prop.Imm/Contre	Droits	Commune	Désignation cadastrale	Volume	Lot
		LA FARLEDE	AC 206		5 14 21

Montant Principal : 54 774,80 EUR Accessoires : 16 432,44 EUR Taux d'intérêt : 3,80 %
Date extrême d'exigibilité : 05/11/2036 Date extrême d'effet : 05/11/2037

Complément : Bordereau rectificatif régularisant les prénoms de NIEL Frédéric François Gérard.

RELEVÉ DES FORMALITES PUBLIEES DU 01/01/1970 AU 28/05/2019

Disposition n° 1 de la formalité 8304P04 2011V1474 :

Créanciers		Date de Naissance ou N° d'identité	
Numéro	Désignation des personnes		
	CAISSE DE CREDIT MUTUEL PROF JURIDIQUES GESTION CONSEIL		
Propriétaire Immeuble / Contre		Date de Naissance ou N° d'identité	
Numéro	Désignation des personnes		
1	GARDANNE	30/03/1922	
Immeubles		Volume	
Prop. Imm/Contre Droits	Commune	Désignation cadastrale	Lot
	LA FARLEDE	AC 206	

Date extrême d'effet : 28/03/2021

Complément : Renouvellement de l'hypothèque conventionnelle prise le 25/11/2009 vol 2009V 3405 Sans changement . Prise après déposition art 44 du 14/10/1955. La parcelle AC 206 appartient à site VALEJO PROMOTION par acte publié le 02/02/2010 vol 2010 P 1040.

N° d'ordre : 15	Date de dépôt : 15/04/2011	Référence d'enlissement : 8304P04 2011V1683	Date de l'acte : 12/04/2011
Nature de l'acte : BORDEREAU RECTIFICATIF VALANT REPRISE POUR ORDRE de la formalité initiale du 07/12/2010 Sages : 8304P04 Vol 2010V N° 3923			
Rédacteur : SCP FIGAROL Huguet / SOLLIES PONT			
Domicile élu : SOLLIES PONT en l'étude			

Disposition n° 1 de la formalité 8304P04 2011V1683 : Privilège de prêteur de deniers du 26/10/2010 - Me BINDELLI

Créanciers		Date de Naissance ou N° d'identité	
Numéro	Désignation des personnes		
	CAISSE D'EPARGNE COTE D'AZUR		
Propriétaire Immeuble / Contre		Date de Naissance ou N° d'identité	
Numéro	Désignation des personnes		
1	NIEL	08/02/1972	

Disposition n° 1 de la formalité 8304P04 2011D1568 : PRIVILEGE DE VENDEUR

Créanciers					
Numéro	Désignation des personnes			Date de Naissance ou N° d'identité	
VALEJO PROMOTION					
Propriétaire Immeuble / Contre					
Numéro	Désignation des personnes			Date de Naissance ou N° d'identité	
1	NIEL			08/02/1972	
Immeubles					
Prop. Imm/Contre	Droits	Commune	Désignation cadastrale	Volume	Lot
		LA FARLEDE	AC 206		5 14 21

Montant Principal : 26.290,00 EUR Accessoires : 5.258,00 EUR
Date extrême d'exigibilité : 31/12/2010 Date extrême d'effet : 31/12/2011

Complément : Reprise pour ordre suite à la publication du titre.

N° d'ordre : 13	Date de dépôt : 25/01/2011	Référence de dépôt : 8304P04 2011D1569	Date de l'acte : 26/10/2010
Nature de l'acte : REPRISE POUR ORDRE de la formalité initiale du 07/12/2010 Sages : 8304P04 Vol 2010V N° 3923			
Rédacteur : NOT FIGAROL Huguelette / SOLLIES PONT			

FORMALITE EN ATTENTE

Conformément aux dispositions du 2 de l'article 41 du décret du 14 octobre 1955, il vous appartient de déposer une nouvelle demande de renseignements pour connaître le sort des formalités révélées en attente et non régularisées.

N° d'ordre : 14	Date de dépôt : 01/04/2011	Référence d'enlissement : 8304P04 2011V1474	Date de l'acte : 28/03/2011
Nature de l'acte : RENOUVELLEMENT de la formalité initiale du 25/11/2009 Sages : 8304P04 Vol 2009V N° 3405			
Rédacteur : SCP HERMANT Jean-Jacques / NICE			
Domicile élu : NICE en l'étude			

RELEVÉ DES FORMALITES PUBLIEES DU 01/01/1970 AU 28/05/2019

Disposition n° 1 de la formalité 8304P04 2011P932 : VENTE EN EFA du 26/10/2010 Me FIGAROL not. à Solliès Pont

Disposant, Donateur					
Numéro		Désignation des personnes		Date de naissance ou N° d'identité	
2		VALEJO PROMOTION		448 247 429	
Bénéficiaire, Donataire					
Numéro		Désignation des personnes		Date de naissance ou N° d'identité	
1		NIEL		08/02/1972	
Immeubles					
Bénéficiaires		Droits	Commune	Désignation cadastrale	Volume
1		TP	LA FARLEDE	AC 206	Lot
					5
					14
					21

DI : Droits Indivis CO : Constructions DO : Domanier EM : Emphytéote NI : Nue-propriété en indivision NP : Nue-propriété OT : Autorisation d'occupation temporaire PE : Preneur PI : Indivision en pleine propriété PR : Preneur bail à réhabilitation SO : Spl TE : Tenuyer TP : Toute propriété TR : Tréfond UH : Droit d'usage et d'habitation UI : Usufruit en indivision US : Usufruit

Prix / évaluation : 262.900,00 EUR

Complément : Par attestation rectificative il convient de supprimer le paragraphe "CONVENTION SUR LE RANG RELATIF DES SURETES BENEFICIAIRE AU VENDEUR ET AU PRETEUR".

N° d'ordre : 12	Date de dépôt : 25/01/2011	Référence de dépôt : 8304P04 2011D1568	Date de l'acte : 26/10/2010
Nature de l'acte : REPRISE POUR ORDRE de la formalité initiale du 07/12/2010 Sages : 8304P04 Vol 2010V N° 3922			
Rédacteur : NOT FIGAROL Huguette / SOLLIÉS PONT			
Domicile élu : SOLLIÉS PONT en l'étude			

RELEVÉ DES FORMALITÉS PUBLIÉES DU 01/01/1970 AU 26/05/2019

N° d'ordre : 8	Date de dépôt : 07/12/2010	Référence d'enlissement : 8304P04 2010P11082	Date de l'acte : 26/10/2010
	Nature de l'acte : VENTE EN ETAT FUTUR D'ACHEVEMENT		
	Rédacteur : NOT FIGAROL Huguette / SOLLIES PONT		

FORMALITE EN ATTENTE

Conformément aux dispositions du 2 de l'article 41 du décret du 14 octobre 1955, il vous appartient de déposer une nouvelle demande de renseignements pour connaître le sort des formalités révélées en attente et non régularisées.

N° d'ordre : 9	Date de dépôt : 07/12/2010	Référence d'enlissement : 8304P04 2010V3922	Date de l'acte : 26/10/2010
	Nature de l'acte : PRIVILEGE DU VENDEUR		
	Rédacteur : NOT FIGAROL Huguette / SOLLIES PONT		

FORMALITE EN ATTENTE

Conformément aux dispositions du 2 de l'article 41 du décret du 14 octobre 1955, il vous appartient de déposer une nouvelle demande de renseignements pour connaître le sort des formalités révélées en attente et non régularisées.

N° d'ordre : 10	Date de dépôt : 07/12/2010	Référence d'enlissement : 8304P04 2010V3923	Date de l'acte : 26/10/2010
	Nature de l'acte : PRIVILEGE PRETEUR DE DENIERS/HYPOTHEQUE CONVENTIONNELLE		
	Rédacteur : NOT FIGAROL Huguette / SOLLIES PONT		

FORMALITE EN ATTENTE

Conformément aux dispositions du 2 de l'article 41 du décret du 14 octobre 1955, il vous appartient de déposer une nouvelle demande de renseignements pour connaître le sort des formalités révélées en attente et non régularisées.

N° d'ordre : 11	Date de dépôt : 25/01/2011	Référence d'enlissement : 8304P04 2011P932	Date de l'acte : 20/01/2011
	Nature de l'acte : ATTESTATION RECTIFICATIVE VALANT REPRISE POUR ORDRE de la formalité initiale du 07/12/2010		
	Sages : 8304P04 Vol 2010P N° 11082		
	Rédacteur : NOT FIGAROL Huguette / SOLLIES PONT		

RELEVÉ DES FORMALITES PUBLIEES DU 01/01/1970 AU 28/05/2019

Disposition n° 1 de la formalité 8304P04 2010P5229 : Etat descriptif de division et règlement de copropriété

Disposants			
Numéro	Désignation des Personnes	Date de Naissance ou N° d'identité	
I	VALEJO PROMOTION	448 247 429	
Immeubles			
Commune	Désignation Cadastre	Volume	Lot
LA FARLEDE	AC 206		
LA FARLEDE	AC 206		
			I à 23

Complément : Création de 23 lots numérotés de 1 à 23. Quotes-parts exprimées en 1 000 émes.

N° d'ordre : 7	Date de dépôt : 07/07/2010	Référence de dépôt : 8304P04 2010D9737	Date de l'acte : 09/06/2010
Nature de l'acte : RADIATION SIMPLIFIEE TOTALE D'INSCRIPTION de la formalité initiale du 25/11/2009 Sages : 8304P04 Vol 2009V N° 3405			
Rédacteur : NOT Marine GAUTRY-BUSCH / NICE			
Domicile élu :			

Disposition n° 1 de la formalité 8304P04 2010D9737 :

Créanciers			
Numéro	Désignation des personnes	Date de Naissance ou N° d'identité	
CREANCIER IDENTIFIE PAR NOTAIRE			
Débiteurs			
Numéro	Désignation des personnes	Date de Naissance ou N° d'identité	
I	GARDANNE	30/03/1922	
Immeubles			
Débiteurs	Droits	Commune	Volume
		LA FARLEDE	Lot
		AC 206	

Disposition n° 2 de la formalité 8304P04 2010V374 : Hypothèque conventionnelle

Montant Principal : 350.000,00 EUR Accessoires : 70.000,00 EUR Taux d'intérêt : 2,47 %
Date extrême d'exigibilité : 23/12/2011 Date extrême d'effet : 23/12/2012

Complément : Variabilité du taux prévue à l'acte.

N° d'ordre : 5	Date de dépôt : 16/06/2010	Référence d'enlissement : 8304P04 2010P5228	Date de l'acte : 06/05/2010
Nature de l'acte : DEPOT DE PIECES			
Rédacteur : SCP FIGAROL HUGUETTE / SOLLIES PONT			

Disposition n° 1 de la formalité 8304P04 2010P5228 :

Bénéficiaire, Donataire						
Numéro		Désignation des personnes			Date de naissance ou N° d'identité	
1		VALEIO PROMOTON			448 247 429	
Immeubles						
Bénéficiaires		Droits	Commune	Désignation cadastrale	Volume	Lot
1		TP	LA FARLEDE	AC 206		

DI : Droits Indivis CO : Constructions DO : Domanier EM : Emphytéote NI : Nue-propriété en indivision NP : Nue-propriété OT : Autorisation d'occupation temporaire PE : Preneur PI : Indivision en pleine propriété PR : Preneur bail à réhabilitation SO : Sol TE : Tenyer TP : Toute propriété TR : Tréfond UH : Droit d'usage et d'habitation UI : Usufruit en indivision US : Usufruit

Prix / évaluation : 0 EUR

Complément : Dépôt au rang des minutes de Me H. FIGAROL de divers documents concernant la construction d'un ensemble immobilier dénommé "Le Portofino " : permis de construire, caractéristiques techniques et autres.

N° d'ordre : 6	Date de dépôt : 16/06/2010	Référence d'enlissement : 8304P04 2010P5229	Date de l'acte : 06/05/2010
Nature de l'acte : ETAT DESCRIPTIF DE DIVISION			
Rédacteur : SCP FIGAROL HUGUETTE / SOLLIES PONT			

RELEVÉ DES FORMALITES PUBLIEES DU 01/01/1970 AU 28/05/2019

N° d'ordre : 4	Date de dépôt : 02/02/2010	Référence d'enlissement : 8304P04 2010V374	Date de l'acte : 23/12/2009
	Nature de l'acte : PRIVILEGE DE PRETEUR DE DENIERS +HYP CONVENTIONNELLE		
	Rédacteur : SCP FIGAROL / SOLLIES PONT		
	Domicile élu : SOLLIES PONT en l'étude		

Disposition n° 1 de la formalité 8304P04 2010V374 : Privilège de prêteur de deniers

Créanciers			
Numéro	Désignation des personnes		Date de Naissance ou N° d'identité
	BANQUE POPULAIRE DE LA COTE D'AZUR		
Débiteurs			
Numéro	Désignation des personnes		Date de Naissance ou N° d'identité
1	VALEJO PROMOTION		448 247 429
Immeubles			
Débiteurs	Droits	Commune	Désignation cadastrale
		LA FARLEDE	AC 206
			Volume
			Lot

Montant Principal : 350.000,00 EUR, Accessoires : 70.000,00 EUR, Taux d'intérêt : 2,47 %
Date extrême d'exigibilité : 23/12/2011 Date extrême d'effet : 23/12/2012

Complément : Variabilité du taux prévue à l'acte.

Disposition n° 2 de la formalité 8304P04 2010V374 : Hypothèque conventionnelle

Créanciers			
Numéro	Désignation des personnes		Date de Naissance ou N° d'identité
	BANQUE POPULAIRE DE LA COTE D'AZUR		
Débiteurs			
Numéro	Désignation des personnes		Date de Naissance ou N° d'identité
1	VALEJO PROMOTION		448 247 429
Immeubles			
Débiteurs	Droits	Commune	Désignation cadastrale
		LA FARLEDE	AC 206
			Volume
			Lot

Disposition n° 1 de la formalité 8304P04 2009V3405 :

Débiteurs			
Numéro	Désignation des personnes		Date de Naissance ou N° d'identité
I	GARDANNE		30/03/1922
Immeubles			
Débiteurs	Droits	Commune	Désignation cadastrale
		LA FARLEDE	AC 206
			Volume
			Lot

Montant Principal : 350.000,00 EUR Accessoires : 70.000,00 EUR Taux d'intérêt : 4,70 %
Date extrême d'extinguibilité : 05/09/2010 Date extrême d'effet : 05/09/2011

Montant Principal : 350.000,00 EUR Accessoires : 70.000,00 EUR Taux d'intérêt : 4,70 %
Date extrême d'exigibilité : 05/09/2010 Date extrême d'effet : 05/09/2011

N° d'ordre : 3	Date de dépôt : 02/02/2010	Référence d'enlèvement : 8304P04 2010P1040	Date de l'acte : 23/12/2009
Nature de l'acte : VENTE			
Rédacteur : SCP FIGAROL / SOLLIES PONT			

Disposition n° 1 de la formalité 8304P04 2010P1040 :

Disposant, Donateur			
Numéro		Désignation des personnes	
1	GARDANNE	Date de naissance ou N° d'identité	
Bénéficiaire, Donataire			
Numéro		Désignation des personnes	
2	VALEJO PROMOTION	Date de naissance ou N° d'identité	
Immeubles			
Bénéficiaires		Droits	
2	TP	LA FARLEDE	AC 206
		Volume	Lot

DI : Droits Indivis CO : Constructions DO : Domanier EM : Emphytéote NI : Nue-propriété en indivision NP : Nue-propriété OT : Autorisation d'occupation temporaire PE : Preneur PI : Indivision en pleine propriété PR : Preneur bail à réhabilitation SO : Sol TE : Tenyer TP : Toute propriété TR : Tréfond UH : Droit d'usage et d'habitation UI : Usufruit en indivision US : Usufruit
Prix / évaluation : 350.000,00 EUR

RELEVÉ DES FORMALITES PUBLIEES DU 01/01/1970 AU 28/05/2019

N° d'ordre : 1	Date de dépôt : 25/11/2009	Référence d'enlissement : 8304P04 2009P10364	Date de l'acte : 21/10/2009
	Nature de l'acte : ATTESTATION APRES DECES		
	Rédacteur : SCP HERMANT Jean-Jacques / NICE		

Disposition n° 1 de la formalité 8304P04 2009P10364 :

Disposant, Donateur				
Numéro	Désignation des personnes			Date de naissance ou N° d'identité
1	BONIFASSI			22/05/1888
Bénéficiaire, Donataire				
Numéro	Désignation des personnes			Date de naissance ou N° d'identité
2	GARDANNE			30/03/1922
Immeubles				
Bénéficiaires	Droits	Commune	Désignation cadastrale	Volume
2	TP	LA FARLEDE	AC 206	Lot

DI : Droits Indivis CO : Constructions DO : Domanier EM : Emphytéote NI : Nue-propriété en indivision NP : Nue-propriété OT : Autorisation d'occupation temporaire PE : Preneur PI : Indivision en pleine propriété PR : Preneur bail à réhabilitation SO : Sol TE : Tenuyer TP : Toute propriété TR : Tréfond UH : Droit d'usage et d'habitation UI : Usufruit en indivision US : Usufruit

Prix / évaluation : 175.000,00 EUR

Complément : Sur moitié indivise. Disposante décédée le 18/08/1978 laissant Mr GARDANNE né le 30/03/1922 bénéficiaire.

N° d'ordre : 2	Date de dépôt : 25/11/2009	Référence d'enlissement : 8304P04 2009V3405	Date de l'acte : 21/10/2009
	Nature de l'acte : HYPOTHEQUE CONVENTIONNELLE		
	Rédacteur : SCP HERMANT Jean-Jacques / NICE		
	Domicile élu : NICE en l'étude		

Disposition n° 1 de la formalité 8304P04 2009V3405 :

Créanciers	
Numéro	Désignation des personnes
	CAISSE DE CREDIT MUTUEL PROF JURIDIQUES GESTION CONSEIL
	Date de Naissance ou N° d'identité

0 8304P04 0000184473 0

II. - IMMEUBLES RURAUX (suite)

A. - MUTATIONS ET SERVITUDES ACTIVES (suite)

B. - CHARGES, PRIVILEGES ET HYPOTHEQUES (suite)

N° de plan	Section	N° de plan	Section	N° de plan	Section	Immeubles	Date, nature et nature des formalités	Observations	Immeubles	Date, nature et nature des formalités	Observations
52		104		123		16.22.25	19.23.25	19.23.25			
53		105		124		25.22.26	19.23.25	19.23.25			
54		106		125			19.23.25	19.23.25			
55		107		126			19.23.25	19.23.25			
56		108		127			19.23.25	19.23.25			
57		109		128			19.23.25	19.23.25			
58		110		129			19.23.25	19.23.25			
59		111		130			19.23.25	19.23.25			
60		112		131			19.23.25	19.23.25			
61		113		132			19.23.25	19.23.25			
62		114		133			19.23.25	19.23.25			
63		115		134			19.23.25	19.23.25			
64		116		135			19.23.25	19.23.25			
65		117		136			19.23.25	19.23.25			
66		118		137			19.23.25	19.23.25			
67		119		138			19.23.25	19.23.25			
68		120		139			19.23.25	19.23.25			
69		121		140			19.23.25	19.23.25			
70		122		141			19.23.25	19.23.25			
71		123		142			19.23.25	19.23.25			
72		124		143			19.23.25	19.23.25			
73		125		144			19.23.25	19.23.25			
74		126		145			19.23.25	19.23.25			
75		127		146			19.23.25	19.23.25			
76		128		147			19.23.25	19.23.25			
77		129		148			19.23.25	19.23.25			
78		130		149			19.23.25	19.23.25			
79		131		150			19.23.25	19.23.25			
80		132		151			19.23.25	19.23.25			
81		133		152			19.23.25	19.23.25			
82		134		153			19.23.25	19.23.25			
83		135		154			19.23.25	19.23.25			
84		136		155			19.23.25	19.23.25			
85		137		156			19.23.25	19.23.25			
86		138		157			19.23.25	19.23.25			
87		139		158			19.23.25	19.23.25			
88		140		159			19.23.25	19.23.25			
89		141		160			19.23.25	19.23.25			
90		142		161			19.23.25	19.23.25			
91		143		162			19.23.25	19.23.25			
92		144		163			19.23.25	19.23.25			
93		145		164			19.23.25	19.23.25			
94		146		165			19.23.25	19.23.25			
95		147		166			19.23.25	19.23.25			
96		148		167			19.23.25	19.23.25			
97		149		168			19.23.25	19.23.25			
98		150		169			19.23.25	19.23.25			
99		151		170			19.23.25	19.23.25			
100		152		171			19.23.25	19.23.25			
101		153		172			19.23.25	19.23.25			
102		154		173			19.23.25	19.23.25			
103		155		174			19.23.25	19.23.25			

Voir F. Per

50/10

Voir F. 100

Autres fiches A créées au nom de l'intéressé

N ₁	C ₁
N ₂	C ₂
N ₃	C ₃

NOM : GARDINNE né à NICE (Alpes Maritimes) le 30 03 1928
Pénoms : FADOUCK Y. Joseph
Eps : MARS né le 4
Eps : né le 4

I. — IMMEUBLES URBAINS

III. — FORMALITÉS CONCERNANT LES IMMOBILIERS RURAUX

A - MUTATIONS ET SENSIBILITES ACTIVES	B - CHARGES, PRIVILEGES ET HYPOTHEQUE

[illegible]

II - IMMEUBLES RURAUX (Suite)									
A - MUTATIONS ET SERVICES ACTIVES (Suite)					B - CHANGES, PRIVILEGES ET HYPOTHEQUES (Suite)				
No du plan	No du plan	No du plan	No du plan	No du plan	Inventaires	Dates, numéros et nature des formalités	Observations	Inventaires	Dates, numéros et nature des formalités
53	104	103	104	103		du 25.3.1983 à 25.3.1983		25	4.22.1985 n° 10414 n° 10414
54	105	105	105	105		du 26.4.1983 et 26.4.1983			Acte du 23.4.1985 n° 10414
55	106	106	106	106		Condition de location			Acte du 23.4.1985 n° 10414
56	107	107	107	107		Condition de location			Acte du 23.4.1985 n° 10414
57	108	108	108	108		Condition de location			Acte du 23.4.1985 n° 10414
58	109	109	109	109		Condition de location			Acte du 23.4.1985 n° 10414
59	110	110	110	110		Condition de location			Acte du 23.4.1985 n° 10414
60	111	111	111	111		Condition de location			Acte du 23.4.1985 n° 10414
61	112	112	112	112		Condition de location			Acte du 23.4.1985 n° 10414
62	113	113	113	113		Condition de location			Acte du 23.4.1985 n° 10414
63	114	114	114	114		Condition de location			Acte du 23.4.1985 n° 10414
64	115	115	115	115		Condition de location			Acte du 23.4.1985 n° 10414
65	116	116	116	116		Condition de location			Acte du 23.4.1985 n° 10414
66	117	117	117	117		Condition de location			Acte du 23.4.1985 n° 10414
67	118	118	118	118		Condition de location			Acte du 23.4.1985 n° 10414
68	119	119	119	119		Condition de location			Acte du 23.4.1985 n° 10414
69	120	120	120	120		Condition de location			Acte du 23.4.1985 n° 10414
70	121	121	121	121		Condition de location			Acte du 23.4.1985 n° 10414
71	122	122	122	122		Condition de location			Acte du 23.4.1985 n° 10414
72	123	123	123	123		Condition de location			Acte du 23.4.1985 n° 10414
73	124	124	124	124		Condition de location			Acte du 23.4.1985 n° 10414
74	125	125	125	125		Condition de location			Acte du 23.4.1985 n° 10414
75	126	126	126	126		Condition de location			Acte du 23.4.1985 n° 10414
76	127	127	127	127		Condition de location			Acte du 23.4.1985 n° 10414
77	128	128	128	128		Condition de location			Acte du 23.4.1985 n° 10414
78	129	129	129	129		Condition de location			Acte du 23.4.1985 n° 10414
79	130	130	130	130		Condition de location			Acte du 23.4.1985 n° 10414
80	131	131	131	131		Condition de location			Acte du 23.4.1985 n° 10414
81	132	132	132	132		Condition de location			Acte du 23.4.1985 n° 10414
82	133	133	133	133		Condition de location			Acte du 23.4.1985 n° 10414
83	134	134	134	134		Condition de location			Acte du 23.4.1985 n° 10414
84	135	135	135	135		Condition de location			Acte du 23.4.1985 n° 10414
85	136	136	136	136		Condition de location			Acte du 23.4.1985 n° 10414
86	137	137	137	137		Condition de location			Acte du 23.4.1985 n° 10414
87	138	138	138	138		Condition de location			Acte du 23.4.1985 n° 10414
88	139	139	139	139		Condition de location			Acte du 23.4.1985 n° 10414
89	140	140	140	140		Condition de location			Acte du 23.4.1985 n° 10414
90	141	141	141	141		Condition de location			Acte du 23.4.1985 n° 10414
91	142	142	142	142		Condition de location			Acte du 23.4.1985 n° 10414
92	143	143	143	143		Condition de location			Acte du 23.4.1985 n° 10414
93	144	144	144	144		Condition de location			Acte du 23.4.1985 n° 10414
94	145	145	145	145		Condition de location			Acte du 23.4.1985 n° 10414
95	146	146	146	146		Condition de location			Acte du 23.4.1985 n° 10414
96	147	147	147	147		Condition de location			Acte du 23.4.1985 n° 10414
97	148	148	148	148		Condition de location			Acte du 23.4.1985 n° 10414
98	149	149	149	149		Condition de location			Acte du 23.4.1985 n° 10414
99	150	150	150	150		Condition de location			Acte du 23.4.1985 n° 10414
100	151	151	151	151		Condition de location			Acte du 23.4.1985 n° 10414
101	152	152	152	152		Condition de location			Acte du 23.4.1985 n° 10414
102	153	153	153	153		Condition de location			Acte du 23.4.1985 n° 10414
103	154	154	154	154		Condition de location			Acte du 23.4.1985 n° 10414

FICHE N° 1
Commune LA FARLEDE

Autre fiche A cotée au nom de l'intéressé

N° 2. C° Sollicité, ville

N° C°

N° C°

NOM: GARDANNE

né le

30 3 1922

Prénoms: MARC

Ex: MAAS

né le

à

Ex: MAAS

né le

à

30 3 1922

à

à

à

à

à

à

à

à

à

à

à

à

à

à

à

à

à

à

à

à

à

à

à

à

à

à

à

à

à

à

à

à

à

à

à

à

à

à

à

à

à

à

à

à

à

à

à

à

à

à

à

à

à

à

à

à

à

à

à

à

à

à

à

à

à

à

à

à

à

à

à

à

à

à

à

à

à

à

à

à

à

à

à

à

à

à

à

à

à

à

à

à

à

à

à

à

à

à

à

à

à

à

à

à

à

à

à

à

à

à

à

à

à

à

à

à

à

à

à

à

à

à

à

à

à

à

à

à

à

à

à

à

à

à

à

à

à

à

à

à

à

à

à

à

à

à

à

à

à

à

à

à

à

à

à

à

à

à

à

à

à

à

à

à

à

à

à

à

à

à

à

à

à

à

à

à

à

à

à

à

à

à

à

à

à

à

à

à

à

à

à

à

à

à

à

à

à

à

à

à

à

à

à

à

à

à

à

à

à

à

à

à

à

à

à

à

à

à

à

à

à

à

à

à

à

à

à

à

à

à

à

à

à

à

à

à

à

à

à

à

à

à

à

à

à

à

à

à

à

à

à

à

à

à

à

à

à

à

à

à

à

à

à

à

à

à

à

à

à

à

à

à

à

à

à

à

à

à

à

à

à

à

à

à

à

à

à

à

à

à

à

à

à

[illegible][illegible]

II - IMMOBILISER ROLUX (Suite)						A - MUTATIONS ET SERVICES ACTIFS (Suite)			B - CHARGES, PRIVILEGES ET HYPOTHEQUES (Suite)		
N° d'ordre	Section	N° de plan	N° de plan	N° de plan	N° de plan	Immeubles	Dates, numéros et nature des formalités	Observations	Immeubles	Dates, numéros et nature des formalités	Observations
50		100	100	100	100		5718-1992 VOL 92 P 7137				
51		100	100	100	100		Procès-Verbal de Remaniement				
52		100	100	100	100		du Cadastre N° 983				
53		100	100	100	100		Devenu AC 206				
54		100	100	100	100		A 403				
55		100	100	100	100		A 539				
56		100	100	100	100		A 605				
57		100	100	100	100		A 605				
58		100	100	100	100		A 605				
59		100	100	100	100		A 605				
60		100	100	100	100		A 605				
61		100	100	100	100		A 605				
62		100	100	100	100		A 605				
63		100	100	100	100		A 605				
64		100	100	100	100		A 605				
65		100	100	100	100		A 605				
66		100	100	100	100		A 605				
67		100	100	100	100		A 605				
68		100	100	100	100		A 605				
69		100	100	100	100		A 605				
70		100	100	100	100		A 605				
71		100	100	100	100		A 605				
72		100	100	100	100		A 605				
73		100	100	100	100		A 605				
74		100	100	100	100		A 605				
75		100	100	100	100		A 605				
76		100	100	100	100		A 605				
77		100	100	100	100		A 605				
78		100	100	100	100		A 605				
79		100	100	100	100		A 605				
80		100	100	100	100		A 605				
81		100	100	100	100		A 605				
82		100	100	100	100		A 605				
83		100	100	100	100		A 605				
84		100	100	100	100		A 605				
85		100	100	100	100		A 605				
86		100	100	100	100		A 605				
87		100	100	100	100		A 605				
88		100	100	100	100		A 605				
89		100	100	100	100		A 605				
90		100	100	100	100		A 605				
91		100	100	100	100		A 605				
92		100	100	100	100		A 605				
93		100	100	100	100		A 605				
94		100	100	100	100		A 605				
95		100	100	100	100		A 605				
96		100	100	100	100		A 605				
97		100	100	100	100		A 605				
98		100	100	100	100		A 605				
99		100	100	100	100		A 605				
100		100	100	100	100		A 605				
101		100	100	100	100		A 605				
102		100	100	100	100		A 605				
103		100	100	100	100		A 605				

[illegible]

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE
TOULON 2

Demande de renseignements n° 8304P04 2020H18753 (91)
déposée le 19/06/2020, par Maître PEYSSON / CHOQUETTE / CAÏS

Réf. dossier : HFERE LA FARLEDE AC 206 LOTS 5

CERTIFICAT

Le Service de la Publicité Foncière certifie le présent document(*) qui contient les éléments suivants:

- Les copies des fiches hypothécaires pour la période de publication antérieure à FIDJI : du 01/01/1970 au 01/04/2002
[x] Il n'existe au fichier immobilier que les seules formalités figurant sur les 8 faces de copies de fiches ci-jointes,
- Le relevé des formalités publiées pour la période de publication sous FIDJI : du 02/04/2002 au 28/05/2019 (date de mise à jour fichier)
[x] Il n'existe que les 17 formalités indiquées dans l'état réponse ci-joint,
- Le certificat de dépôt pour la période comprise entre la date de mise à jour du fichier immobilier informatisé et la date de dépôt de la demande :
du 29/05/2019 au 19/06/2020 (date de dépôt de la demande)
[x] Il n'existe qu'1 formalité indiquée au registre des dépôts concernant les immeubles requis.

A TOULON 2, le 24/06/2020

Pour le Service de la Publicité Foncière,
Le comptable des finances publiques,
Françoise PETITPE

(*) Le nombre de page(s) total figure en fin de document

Les dispositions des articles 38 à 43 de la loi N°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'appliquent : elles garantissent pour les données vous concernant, auprès du Service de la Publicité Foncière et de l'Enregistrement, un droit d'accès et un droit de rectification.

N° d'ordre : 13	date de dépôt : 25/01/2011 nature de l'acte : REPRISE POUR ORDRE de la formalité initiale du 07/12/2010 Sages : 8304P04 Vol 2010V N° 3923	références d'enlissement : 8304P04 2011D1569 Date de l'acte : 26/10/2010
N° d'ordre : 14	date de dépôt : 01/04/2011 nature de l'acte : RENOUELEMENT de la formalité initiale du 25/11/2009 Sages : 8304P04 Vol 2009V N° 3405	références d'enlissement : 8304P04 2011V1474 Date de l'acte : 28/03/2011
N° d'ordre : 15	date de dépôt : 15/04/2011 nature de l'acte : BORDEREAU RECTIFICATIF VALANT REPRISE POUR ORDRE de la formalité initiale du 07/12/2010 Sages : 8304P04 Vol 2010V N° 3923	références d'enlissement : 8304P04 2011V1683 Date de l'acte : 12/04/2011
N° d'ordre : 16	date de dépôt : 24/02/2012 nature de l'acte : CORRECTION DE FORMALITE du 01/04/2011 Sages : 8304P04 Vol 2011V N° 1474 de la formalité initiale du 25/11/2009 Sages : 8304P04 Vol 2009V N° 3405	références d'enlissement : 8304P04 2012D4147
N° d'ordre : 17	date de dépôt : 15/03/2017 nature de l'acte : HYPOTHEQUE LEGALE DU TRESOR (AMR)	références d'enlissement : 8304P04 2017V1215 Date de l'acte : 08/03/2017

N° d'ordre : 5	date de dépôt : 16/06/2010 nature de l'acte : DEPOT DE PIECES	références d'enlissement : 8304P04 2010P5228	Date de l'acte : 06/05/2010
N° d'ordre : 6	date de dépôt : 16/06/2010 nature de l'acte : ETAT DESCRIPTIF DE DIVISION	références d'enlissement : 8304P04 2010P5229	Date de l'acte : 06/05/2010
N° d'ordre : 7	date de dépôt : 07/07/2010 nature de l'acte : RADIATION SIMPLIFIEE TOTALE D'INSCRIPTION de la formalité initiale du 25/11/2009 Sages : 8304P04 Vol 2009V N° 3405	références d'enlissement : 8304P04 2010D9737	Date de l'acte : 09/06/2010
N° d'ordre : 8	date de dépôt : 07/12/2010 nature de l'acte : VENTE EN ETAT FUTUR D'ACHEVEMENT	références d'enlissement : 8304P04 2010P11082	Date de l'acte : 26/10/2010
N° d'ordre : 9	date de dépôt : 07/12/2010 nature de l'acte : PRIVILEGE DU VENDEUR	références d'enlissement : 8304P04 2010V3922	Date de l'acte : 26/10/2010
N° d'ordre : 10	date de dépôt : 07/12/2010 nature de l'acte : PRIVILEGE PRETEUR DE DENIERS/HYPOTHEQUE CONVENTIONNELLE	références d'enlissement : 8304P04 2010V3923	Date de l'acte : 26/10/2010
N° d'ordre : 11	date de dépôt : 25/01/2011 nature de l'acte : ATTESTATION RECTIFICATIVE VALANT REPRISE POUR ORDRE de la formalité initiale du 07/12/2010 Sages : 8304P04 Vol 2010P N° 11082	références d'enlissement : 8304P04 2011P932	Date de l'acte : 20/01/2011
N° d'ordre : 12	date de dépôt : 25/01/2011 nature de l'acte : REPRISE POUR ORDRE de la formalité initiale du 07/12/2010 Sages : 8304P04 Vol 2010V N° 3922	références d'enlissement : 8304P04 2011D1568	Date de l'acte : 26/10/2010

Date : 24/06/2020

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS N° 8304P04 2020H18753

PERIODE DE CERTIFICATION : du 01/01/1970 au 19/06/2020

IMMEUBLES RETENUS POUR ETABLIR L'ETAT REPONSE

Code	Commune	Désignation cadastrale	Volume	Lot
54	LA FARLEDE	AC 206		
				5 (A)
				14 (A)
				21 (A)

(A) Délivrance des formalités liées à l'assise de la copropriété

FORMALITES PUBLIEES

N° d'ordre : 1	date de dépôt : 25/11/2009 nature de l'acte : ATTESTATION APRES DECES	références d'enlissement : 8304P04 2009P10364	Date de l'acte : 21/10/2009
N° d'ordre : 2	date de dépôt : 25/11/2009 nature de l'acte : HYPOTHEQUE CONVENTIONNELLE	références d'enlissement : 8304P04 2009V3405	Date de l'acte : 21/10/2009
N° d'ordre : 3	date de dépôt : 02/02/2010 nature de l'acte : VENTE	références d'enlissement : 8304P04 2010P1040	Date de l'acte : 23/12/2009
N° d'ordre : 4	date de dépôt : 02/02/2010 nature de l'acte : PRIVILEGE DE PRETEUR DE DENIERS +HYP CONVENTIONNELLE	références d'enlissement : 8304P04 2010V374	Date de l'acte : 23/12/2009

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE
TOULON 2
171 AVENUE DE VERT COTEAU
83071 TOULON CEDEX
Téléphone : 0494039529
Télécopie : 0494039557
Mél. : spf.toulon2@dgfip.finances.gouv.fr

Maître PEYSSON / CHOUETTE / CAIS
267 BOULEVARD CHARLES BARNIER
LE KALLISTE BAT. D
83000 TOULON

Vous trouverez dans la présente transmission :

- > Le récapitulatif des désignations des immeubles et des personnes requises ainsi que celles connues de Fidji pour la délivrance des formalités suivies d'un sommaire des formalités publiques et reportées.
- > La réponse à votre demande de renseignements.

Département :
VAR

Commune :
LA FARLEDE

Section : AC
Feuille : 000 AC 01

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/1250

Date d'édition : 21/10/2020
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC43
©2017 Ministère de l'Action et des
Comptes publics

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
TOULON
171 Avenue de Vert Coiseau CS 20127
83071
83071 TOULON CEDEX
tél. 04 94 03 95 01 - fax
cdi.f.toulon@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

